



Grenelle de l'éducation: «Malgré la revalorisation, les profs n'atteindront pas le salaire médian des bac + 5»

Mercredi 26 mai, le ministre de l'éducation nationale a dévoilé les conclusions du Grenelle de l'éducation. Asma Benhenda, économiste spécialiste de la question, décrypte les annonces de Jean-Michel Blanquer. Les syndicats et les personnels de l'éducation nationale attendaient ce moment avec impatience. Installé dans les locaux du CESE, le ministre Jean-Michel Blanquer a dévoilé ce mercredi 26 mai les conclusions du Grenelle de l'éducation lors d'une conférence de presse.

Il a notamment annoncé l'octroi de 700 millions d'euros en 2022 pour revaloriser les salaires des professeurs. Dont 400 millions d'euros pour la mise en œuvre de nouveaux engagements sous forme de primes ; 200 autres millions pour aider les fonctionnaires de l'éducation nationale à payer leur complémentaire santé. Et 100 millions d'euros pour renforcer les mesures prises pour l'année 2021.

Cette revalorisation a des limites. Il était envisagé de créer une loi de programmation pluriannuelle permettant de graver dans la loi et de pérenniser une réelle revalorisation d'ampleur pour toutes les catégories. Elle a été mise de côté. Le ministre a expliqué que le calendrier parlementaire très chargé de fin de mandat ne permettait pas de faire voter la loi dans les temps.

Le Grenelle de l'éducation a été lancé au lendemain de l'hommage à Samuel Paty, le professeur d'histoire-géographie assassiné par un terroriste islamiste le 16 octobre dernier. Il ambitionnait ainsi de « remettre le professeur au centre de la société »

Durant trois mois, divers ateliers sur dix thématiques (revalorisation, coopération, numérique, protection et valeurs de la République, encadrement...) ont permis aux participants de « réfléchir aux modernisations de l'éducation nationale »

Des 438 propositions formulées par les participants, douze engagements ont été dégagés par le ministère. Certains seront mis en place dès septembre, les autres en 2022.

Dans un entretien à Mediapart, Asma Benhenda, post-doctorante, économiste spécialiste de l'éducation et autrice de *Tous des bons profs - Un choix de société* (Fayard, 2020), décrypte les annonces du ministre de l'éducation.

Qu'avez-vous pensé des annonces du ministre ?

Asma Benhenda D'abord, ces annonces font suite aux ateliers qui se sont terminés en février dernier. On avait donc une idée globale de ce qui allait être annoncé ce mercredi.

Je pense que le principal point substantiel concerne la revalorisation des salaires. Une enveloppe de 700 millions d'euros pour 2022. Les modalités de répartition doivent encore être précisées. En revanche, si l'on regarde les détails du budget, ce sont 700 millions d'euros qui sont répartis en trois sommes distinctes.

100 millions de budget en plus sur les mesures prises pour l'année 2021. 200 millions d'euros doivent financer à hauteur de 15 € par mois les mutuelles santé des agents du ministère, les AED et des AESH [les assistants d'éducation et les accompagnants des élèves en situation de handicap - ndlr]

Et 400 millions pour la mise en œuvre de nouveaux engagements, notamment différentes primes. Ces 400 millions d'euros correspondent aux mêmes 400 millions



d'euros déjà accordés en 2021. C'est donc le prolongement de ce qui existe cette année et qui doit être mis en œuvre dans les mois prochains avec le versement des premières revalorisations. C'est une dimension substantielle de l'intervention du ministre.

La reconduction de la prime d'attractivité pour 2021 et 2022 est comptée dans l'enveloppe de 400 millions d'euros. Elle devrait ensuite perdurer dans le temps. Le but, c'est d'étendre cette prime, initialement accordée aux nouveaux titulaires, à ceux en milieu de carrière. Cela permettrait de rendre le métier de professeur plus attractif. Le montant de la prime s'élève à 100 euros mensuels pour les débuts de carrière avec une prime dégressive en fonction de l'ancienneté. Elle descend à 36 euros mensuels pour ceux en milieu de carrière.

La répartition du budget de 2022 n'a pas encore été arbitrée. D'après Jean-Michel Blanquer, elle devrait l'être à la fin du mois de juin.

Le ministre a répété que l'objectif était de rejoindre « le peloton de tête des pays de l'OCDE » (l'Organisation de coopération et de développement économiques) concernant la rémunération des enseignants, arguant qu'il fallait « arriver à ce qu'avant 2025 il n'y ait plus un seul professeur qui gagne moins de 2 000 euros [net] par mois ». Pensez-vous que cela soit faisable ?

Je pense surtout qu'il se trompe d'objectif. Certes, en France, les salaires des enseignants sont inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE. En 2019, l'éducation nationale a rédigé une note qui expliquait que, à tous les niveaux d'enseignement, pour la première partie de carrière, les enseignants en Allemagne sont deux fois plus payés que leurs homologues français.

Mais je pense qu'il se trompe de point de comparaison. Ce qui compte, c'est que les salaires des enseignants en activité soient comparables au salaire des autres professions à niveau de qualification égal. C'est plus important. En visant le top de l'OCDE, on sera peut-être meilleurs sur ce point-là. Mais je pense que pour rendre le métier de professeur plus attractif, il faut que les salaires des enseignants soient au moins les mêmes que le salaire médian après un bac 5. Cela permettrait de juguler cette question de l'attractivité de la profession. Ce serait un critère plus pertinent. Avec la revalorisation de 2021, les profs n'atteignent pas le salaire médian des autres bac + 5. Cela représenterait une hausse d'environ 380 euros brut par mois.

Quelles sont, selon vous, les annonces importantes oubliées par Jean-Michel Blanquer ?

Lors du Grenelle, des ateliers sur la « part variable » de la rémunération des enseignants avaient été organisés. Elle n'a pas été évoquée de manière directe. Mais deux points ont été évoqués. La création et le développement de postes de professeurs en service partagé, c'est-à-dire déchargés de temps d'enseignement pour un temps dédié aux missions d'aide à l'inspection des enseignants (chargés de missions d'inspection du second degré CMI2D) : évaluation, accompagnement et formation. Et l'augmentation du nombre de conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) dans le premier degré. Un point majeur a été omis : les recrutements « hors mouvement » des professeurs.

Il y a un système d'affectation des professeurs dans les établissements qui s'appelle le mouvement national à gestion déconcentrée avec deux phases : inter-académique puis intra-académique.

Chaque année, les enseignants titulaires - c'est-à-dire ceux qui ont eu le CAPES ou l'agrégation - se rendent sur le site de l'éducation nationale pour faire une liste de vœux pour leur affectation académique. Une fois qu'ils connaissent leur académie, ils soumettent une deuxième liste de vœux pour pouvoir être affectés à un établissement.



Lors de ces deux phases, c'est un algorithme qui va affecter les enseignants en fonction de leurs caractéristiques individuelles. Niveau d'expérience, d'ancienneté dans leur établissement ou encore leur situation familiale – selon qu'ils sont mariés ou qu'ils ont des enfants. L'idée du recrutement « hors mouvement », c'est de permettre aux titulaires de postuler directement à certains postes dits « sur profil », sans passer par le système national informatisé. Donner la possibilité aux établissements, notamment REP et REP+ [réseau d'éducation prioritaire - ndlr], de recruter directement leurs enseignants permettrait d'avoir des embauches plus personnalisées, plus en adéquation avec les besoins réels.

Cela rejoint l'idée de renforcer l'autonomie des établissements...

Tout à fait. C'est la même logique. C'est cette même philosophie d'une gestion plus autonome des établissements scolaires. Une idée défendue par le ministre actuel mais qui n'est pas nouvelle. Elle envisage de passer au modèle où chaque établissement aurait son propre projet. Actuellement, tout est géré au niveau de l'académie ou du ministère.

Il y a un débat chez les économistes sur la question : faut-il centraliser ou décentraliser l'allocation et la gestion des ressources ? L'idée défendue est que si on décentralise, cela va permettre aux acteurs de terrain comme les chefs d'établissement - qui ont une meilleure connaissance du contexte local - de mieux adapter la gestion des ressources sur des cas spécifiques qui sont déconnectés du niveau académique et encore plus de l'échelle nationale avec le ministère. Un ministère qui est par ailleurs une énorme machine qui compte 1,1 million d'agents.

Exposée ainsi, cela paraît être une bonne idée...

Oui. La question est de savoir où on place le curseur de l'autonomie. Le risque, c'est que cela génère des inégalités. Cela peut créer de la concurrence entre tous les établissements, car chacun d'entre eux aurait son projet à défendre. Si les enseignants sont directement recrutés par les écoles, ces dernières vont se mettre en concurrence pour attirer les meilleurs enseignants.

Si cette autonomie leur est donnée sur le recrutement, est-ce qu'on leur donne aussi une autonomie pour fixer les salaires des professeurs ? C'est ce qui se passe un peu au Royaume-Uni et totalement aux États-Unis. Là-bas, chaque établissement a son propre budget. Il n'est pas possible de dire à un établissement « on vous donne l'autonomie de gestion du recrutement mais pas budgétaire ». Les deux vont de pair.

Si les directeurs gèrent les budgets, ils fixent aussi les salaires. C'est un problème. Aux États-Unis par exemple, ce sont les impôts locaux qui financent les écoles publiques. Les budgets sont corrélés au milieu socio-économique des habitants. Donc, les quartiers aisés ont des écoles très bien équipées pleines d'élèves de milieu social élevé.

À l'inverse, les quartiers pauvres ont des écoles mal équipées avec des élèves de milieu modeste. Les établissements choisissent ainsi les professeurs, souvent les meilleurs, en proposant des salaires élevés. Ils choisissent aussi les élèves, souvent les meilleurs. Si on faisait ça en France, on aurait à la fin un système d'éducation nationale qui fonctionnerait comme les établissements privés sous contrat. Les syndicats verraient la mise en place d'un système tel que celui-ci comme le début de la fin de l'éducation nationale en tant que service public.

Les AED étaient en grève à la fin du mois de mars pour réclamer, entre autres, une revalorisation salariale. Les AESH étaient, eux, en grève le 8 avril dernier, et le seront le 3 juin prochain, pour les mêmes raisons. Sont-ils les grands oubliés de ce Grenelle de l'éducation ?

La revalorisation des salaires des AED et des AESH n'est pas actée. Le ministère



explique qu'une « revalorisation des carrières des accompagnants des élèves en situation de handicap sera portée dans les discussions des prochaines semaines » . Sans mentionner les AED. En revanche, ils auront droit au financement partiel de leur mutuelle santé à hauteur de 15 euros par mois.

Il y a une chose qui a totalement été éludée, c'est le statut des contractuels - dont les AED et les AESH - mais aussi les profs contractuels. Depuis des années, les recours aux enseignants contractuels augmentent. C'est un vrai problème.

Quel bilan dressez-vous après la clôture de ce Grenelle de l'éducation ?

En termes de substance, ce n'est pas complètement vide. La revalorisation des salaires des enseignants, notamment en début de carrière, est une bonne mesure. Est-ce à la hauteur de ce qui était annoncé ? Non, ces mesures ne sont absolument pas révolutionnaires.

